



## Quelles pièces justificatives devez-vous fournir pour constituer votre dossier de location ?

Selon votre **situation** (étudiant, salarié, fonctionnaire, artisan...), les **pièces justificatives** qui constituent votre **dossier de location** ne sont pas les mêmes.

Vous devez transmettre aux propriétaires uniquement les **pièces justificatives légales** suivantes (fixé par [décret n° 2015-1437](#) du 5 novembre 2015).

Profils Pièces	Etudiant	Salarié	Travailleur non salarié - Retraité
<b>Justificatif d'identité</b>  <i>(Un document au choix)</i>	- Carte d'identité - Passeport français ou étranger - Permis de conduire français ou étranger <u>Candidat étranger</u> : Carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un Etat de l'UE		
<b>Justificatif de domicile</b>  <i>(Un document au choix)</i>	- Quittance de loyer - Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L.264-2 du code de l'action sociale et de ses familles - Attestation d'hébergement - Dernier avis de taxe foncière ou titre de propriété de la résidence principale		
<b>Justificatif de situation professionnelle</b>  <i>(Un document au choix)</i>	- Carte d'étudiant - Contrat de stage	- Contrat de travail - Attestation employeur précisant: la rémunération, la date d'entrée et le cas échéant, la durée de la période d'essai	<b>Artisan</b> : Extrait D1 original du registre des métiers < 3mois <b>Indépendant</b> : Certificat d'identification de l'INSEE <b>Profession libérale</b> : Carte professionnelle <b>Dirigeant/entreprise</b> : Extrait de K bis du registre du commerce et des sociétés < 3mois
<b>Justificatif de ressources</b>  <i>(Un document au choix)</i>	- Justificatif de versement des indemnités de stage  - Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers	- Les 3 derniers bulletins de salaire	<b>Profession non salariée</b> : Les 2 derniers bilans ou une attestation pour l'exercice en cours délivrée par un comptable <b>Retraité</b> : Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions <b>Autres</b> : - Justificatifs des prestations sociales, familiales et allocations perçues les 3 derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits établis par l'organisme payeur - Attestation de simulation établie par l'organisme payeur relative aux aides au logement - Titre de propriété d'un bien ou dernier avis de taxe foncière - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers
<b>Avis d'imposition</b>	- Dernier avis d'imposition - Attestation de non-imposition		

Ne transmettez pas d'autres justificatifs : le propriétaire pourrait les refuser.

Par exemple, si vous transmettez une facture EDF ou téléphonique comme justificatif de domicile, le propriétaire peut la refuser, car cette pièce ne figure pas parmi la liste des pièces demandées.